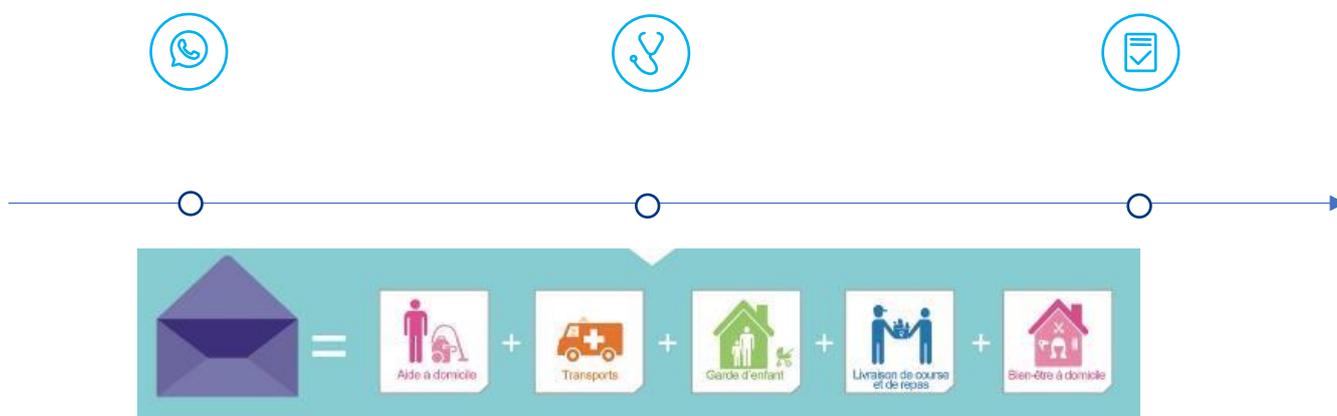


## TABLEAU DE GARANTIES SANTE

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE	CONDITIONS ET LIMITES
<b>Conseils sociaux</b>		
<b>Conseil social</b>	Illimité (prestation réalisée par téléphone)	A tout moment dès la souscription
<b>Réseau médical</b>		
<b>Orientation vers de médecins, infirmiers &amp; hôpitaux</b>	Illimitée dans la limite des disponibilités locales. Les coûts éventuels restent à la charge du Bénéficiaire.	A tout moment dès la souscription
<b>Aide au quotidien</b>		
<b>Hospitalisation ambulatoire (1)</b>	100 €	Les services doivent être activée dans les 15 jours suivant la sortie d'Hospitalisation
<b>Hospitalisation/immobilisation (2)</b>	400 €	Hospitalisation avec 5 nuitées (prévue ou imprévue) Les services doivent être activée dans les 15 jours suivant la sortie d'Hospitalisation.  Immobilisation de 5 jours Les services doivent être activée au plus tard 15 jours après le début de l'Immobilisation à Domicile. Limitée à 1 fois par Période d'assurance  Plafonnement prestation aide-ménagère à 10h
<b>Affection de Longue Durée (2)</b>	1 500 €	Les services doivent être activée dans les 30 jours après l'entrée en ALD.
<b>Dépendance d'un membre de la famille (2)</b>	600 €	Les services doivent être activée au plus tard dans les 3 mois suivant l'entrée en dépendance. La prise en charge est limitée à 1 fois par Membre de la famille aidée.  Limitée à 1 fois par Période d'assurance

<b>Aide au quotidien (suite)</b>		
<b>Soutien scolaire</b>	20 heures maximum par enfant	En cas d’Affection de longue durée du Bénéficiaire ou de son Conjoint
<b>Enseignement à domicile</b>	10 heures maximum par semaine	Immobilisation de l’Enfant entraînant une absence scolaire supérieure à 2 semaines calendaires consécutives. Limitée à la durée restant à courir de l’année scolaire en cours
<b>Services à la personne</b>	Mise en relation , sans prise en charge A tout moment dès la souscription	A tout moment dès la souscription
<b>Livraison de médicaments</b>	100 € maximum (frais de livraison).	Le coût des médicaments reste à la charge des Bénéficiaires
<b>Soutien aux aidants</b>		
<b>Plan d’aide adapté</b>	Illimitée. Prestation réalisée par téléphone.	A tout moment dès la souscription
<b>Apprentissage des gestes d’accompagnement d’un Membre de la famille dépendant</b>	3 heures de formation à Domicile et frais de déplacement du formateur	Dépendance d’un Membre de la famille  Les prestations doivent être activées dans les 3 mois suivant l’entrée en Dépendance du Membre de la famille dépendant.
<b>Préparation au rôle d’Aidant</b>	Coût de l’opération réalisée ou mandatée par Nous. Prestation réalisée par téléphone.	
<b>Orientation vers des groupes de discussion</b>	Mise en relation sans prise en charge. Prestation réalisée par téléphone.	Prestation doit être demandée dans les 3 mois suivant l’entrée en dépendance de l’aidé. Prestation limitée à 1 formation. Les frais de déplacement éventuels restant à la charge du
<b>Formation des salariés aidants</b>	Organisation et prise en charge par Nous.  ½ journée de formation.	La prise en charge est limitée à 1 fois par personne aidée et par période annuelle de garantie.
<b>Aide psychologique</b>		
<b>Consultation psychologique</b>	Consultation téléphonique : 5 consultations maximum par an et par Bénéficiaire ou Consultation en cabinet : Remboursement de 5 consultations maximum par an et par Bénéficiaire (80 € maximum par consultation)	Détresse psychologique
<b>Téléassistance</b>		
<b>Equipement du domicile et abonnement</b>	30 € par mois – 3 mois maximum	Perte d’autonomie ou dépendance

# ZOOM SUR : Services à domicile



## En cas d'Hospitalisation ambulatoire (1), les prestations prévues ci-dessous sont éligibles aux services :

- Transport
- Livraison de repas
- Livraison de courses
- Veille ou prise en charge des Membres de la famille dépendants et/ou de l'(des)Enfant(s) à charge
- Garde d'Enfants malades ou convalescents
- Garde des Enfants
- Accompagnement des Enfants scolarisés jusqu'au niveau baccalauréat à l'école et/ou aux activités extra scolaires

## En cas d'Hospitalisation avec nuitée(s), d'Immobilisation, d'Affection de longue durée, de Dépendance (2) les prestations prévues ci-dessous sont éligibles aux services :

- Transport
- Aide-ménagère (dans la limite de 10h en cas d'immobilisation ou d'hospitalisation avec nuitée)
- Auxiliaire de vie
- Travailleuse familiale
- Bien-être à Domicile
- Livraison de repas
- Livraison de courses
- Veille ou prise en charge des Membres de la famille dépendants et/ou de l'(des)Enfant(s)
- Accompagnement à l'école et aux activités extra scolaires des Enfants scolarisés jusqu'au niveau baccalauréat
- Garde d'Enfants de moins de 15 ans malades ou convalescents
- Garde à Domicile des Enfants de moins de 15 ans
- Fermeture du Domicile quitté en urgence
- Préparation du retour au Domicile
- Garde des Animaux de compagnie (dans la limite de 10 nuits et 250€)

# TABLEAU DE GARANTIES PREVOYANCE

PRESTATIONS	PRISE EN CHARGE	CONDITIONS ET LIMITES
<b>Enregistrement des dernières volontés</b>		
<b>Enregistrement, conservation, mise à jour et restitution des souhaits</b>	Accès illimité au site web pendant la durée de validité de la Convention.	Aucune condition nécessaire. 1 enregistrement par Bénéficiaire.
<b>Assistance et services d'information</b>		
<b>Assistance à la famille</b>	Enveloppe de services : 800€ par évènement garanti ou 10 heures	Décès du bénéficiaire
<b>Organisation des funérailles</b>	Coordination des funérailles : frais réels Garde d'animaux de compagnie : jusqu'à 250 € par évènement garanti	Décès du bénéficiaire
<b>Evaluation immobilière</b>	Mise en relation avec un prestataire spécialisé. Frais à la charge de la famille du bénéficiaire décédé	Décès du bénéficiaire 1 prestation par évènement garanti

# ZOOM SUR La plateforme digitale de recueil de mémoire



- ✓ Enregistrer ses dernières volontés sur un **site web sécurisé**
- ✓ Modifier ses souhaits **à tout moment**, autant de fois qu'il le souhaite
- ✓ Saisir du **texte**, et uploader **un doc, une photo, une vidéo...**
- ✓ Désigner un **chargé de mémoire** et un **chargé numérique** qui devront faire respecter sa mémoire
- ✓ Envoyer au chargé de mémoire une **carte d'assistance** qui lui indiquera qui appeler au moment du décès



## 1. Mes chargés de mémoire

Désignez dès maintenant les personnes qui devront respecter vos volontés.

→ MODIFIER



## 2. Mes obsèques

Pour que vos proches sachent ce que vous souhaitez pour vos funérailles, indiquez dès maintenant ce que vous voulez pour la cérémonie et pour les soins de conservation.

→ MODIFIER



## 3. Mes informations juridiques

Afin que vos dernières volontés soient respectées, informez vos proches si vous avez rédigé un testament ; qu'il soit olographe (rédigé par vous-même) ou authentique (rédigé par un notaire).

→ MODIFIER



## 4. Mon avis de décès

Vous pouvez, si vous le souhaitez, rédiger le texte de votre avis de décès et indiquer le(s) media(s) dans lesquels le diffuser. Indiquez également à votre chargé de mémoire les personnes et les organismes qui doivent être informés de votre décès.

→ MODIFIER

